**Janvier 2020**

CONSULAT GENERAL DE FRANCE

AU CAIRE

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR A L’APPUI DE VOTRE DEMANDE DE BOURSE SCOLAIRE 2020/2021

- Votre dossier doit être remis complet et en main propre, au consulat général dans les meilleurs délais. A cet effet, vous **devrez** **impérativement prendre rendez-vous** par internet en choisissant votre créneau horaire [**ici**](https://pastel.diplomatie.gouv.fr/rdvinternet/html-4.02.00/frameset/frameset.html?lcid=4&sgid=158&suid=1). Tous les dépôts de dossiers se feront de cette manière **uniquement**. Nous vous invitons à ne pas attendre la dernière limite pour vous inscrire afin d’être sûr que votre dossier soit déposé à temps. Vous devez venir avec les copies et les originaux de vos justificatifs. Aucune copie de document ne sera faite au consulat.

Pour Alexandrie, Sharm el Sheikh, Hurghada :

* Les familles qui présentent des nouvelles demandes doivent prendre rendez-vous via le  site du consulat et doivent se présenter en personne  au consulat du Caire  pour déposer leurs dossiers.
* Les familles qui renouvellent leurs  demandes peuvent **exceptionnellement cette année** envoyer directement leurs dossiers complets, datés et signées  via DHL avant le mardi 4 février (clôture réception dossiers au consulat)

**ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET, NON SIGNE ET/OU DEPOSE HORS DELAI, SERA PROPOSE AU REJET OU DEVRA ETRE AJOURNE. TOUTE FAUSSE DECLARATION FERA L’OBJET D’UN REJET DU DOSSIER.**

- Vous devez cocher les cases vous concernant et disposer les documents dans l’ordre des 5 listes jointes, **sans aucune agrafe. Les documents en arabe doivent être TRADUITS impérativement dans leurs grandes lignes, la traduction étant surlignée en jaune.**

- Toute **Modification** après le dépôt du dossier et en cours de scolarité (transfert, absence, départ définitif, redoublement…) **doit être impérativement et immédiatement signalé** au service des bourses scolaires du Consulat Général de France au Caire.

- Toute demande doit être déposée par un des parents ou par la personne qui exerce **la tutelle légale de l'enfant**.

- Pour les nouveaux arrivants de France, l’**attestation de non-paiement des allocations familiales ou de radiation de la Caisse d’Allocations Familiales** au nom de tous les membres de la famille résidant en Egypte est **OBLIGATOIRE**.

- Avant de déposer votre dossier de bourse, **vérifiez que votre immatriculation consulaire, ainsi que celle de vos enfants, sont en cours de validité pour au moins une année**. Par ailleurs, les informations de vos coordonnées doivent être vérifiées et à jour.

***Documents à fournir quelle que soit votre situation :***

***Tous les documents doivent être fournis en original accompagnés d’une photocopie au format A4 exclusivement***

* Formulaire de demande de bourse dûment complété, **daté** et **signé**.
* Lettre **détaillée, datée** **et** **signée** motivant la demande de bourses scolaires.
* Livret de famille.
* Attestation d’inscription au Registre des Français du Caire de tous les membres de la famille résidant en Egypte.
* Pages d'identité de tous les passeports (français et étrangers) des membres de la famille (présenter tous les passeports originaux le jour du dépôt de dossier) et remplir le tableau des « Entrées / Sorties du territoire » joint **daté** et **signé**.
* Titre de séjour des de tous les membres de la famille résidant en France
* Justificatif de domicile (propriétaire/locataire): photocopie facture récente d'électricité ou de gaz ou d'eau ou d’internet ou de téléphone mentionnant vos noms et adresse.

*Pour les personnes logées gratuitement : attestation d’hébergement du logeur et sa pièce d'identité*

*Pour les locataires : contrat de location*

Pour les propriétaires: acte notarié de l'achat immobilier

* Attestation de l**'**employeur justifiant de sa non-participation aux frais de scolarisation.
* Carte grise du ou des véhicules possédés. Le cas échéant un contrat de crédit contracté pour l’achat du ou des véhicules.
* Relevés détaillés de **tous les comptes bancaires** de l’année 2019 (12 relevés mensuels pour les comptes courants/ annuel avec mouvements pour les comptes épargne), français, égyptiens ou **autres**. Les mouvements bancaires doivent être surlignés en jaune et expliqués (salaires et autres transferts et virements)
* Un certificat de scolarité 2019 (un certificat 2020 sera demandé en deuxième commission)
* Attestation de transport scolaire indiquant le trajet (T1, T2, T3, T4….)
* Attestation des établissements au sujet des exonérations.
* Attestations des aides reçues d'un tiers le cas échéant.

***Documents à fournir en fonction de votre situation familiale, financière et patrimoniale :***

##### Situation familiale

En cas de divorce ou de séparation :

* Copie du jugement de divorce ou de séparation

Dans le cas où la garde de l'enfant est confiée à d'autres personnes que les parents :

* Copie du jugement confiant la garde ou la tutelle (jugement de délégation d’autorité parentale).

En cas de décès d'un des parents :

* Copie de l'acte de décès et des justificatifs de la pension de veuf et d'orphelin

Pour les personnes déclarant vivre seules avec leurs enfants :

* Attestation sur l'honneur de non-concubinage

Enfant handicapé à charge :

* Attestation du poste que l'enfant est éligible à l'allocation enfant handicapé Si la famille n’a pas effectué les démarches pour obtenir la carte d’invalidité ou l’attestation délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), elle pourra présenter un justificatif équivalent délivré par les autorités locales compétentes sous réserve d’acceptation par la Commission locale des bourses scolaires.

##### Situation financière de l’année 2019

***1- Ressources*** *(des deux conjoints)*

Pour les salariés :

* **Tous** les bulletins de salaire de l'année 2019, avec récapitulatif annuel et dernier bulletin de salaire.
* Attestation de l'employeur mentionnant le montant du salaire annuel (**brut** et net) ou, pour les personnes récemment installées en Egypte, une attestation de l’employeur mentionnant le montant du salaire annuel **brut** et net prévu dans le contrat de travail.
* Statuts de la société (pour le cas où le salarié est également gérant ou associé dans la société)

Pour les professions libérales et les travailleurs indépendants (commerçants, artisans) :

* Avis d'imposition sur les bénéfices (toutes les pages) ou déclaration des résultats visée par les services fiscaux
* Statuts de la société
* Compte d’exploitation et bilan établis visés par un comptable agréé.
* Relevés bancaires de la société de 2018 et de 2019
* Avis d'imposition sur les revenus à titre personnel de l’activité exercée (revenus sur exploitation agricole, industrielle ou commerciale)
* Copie du *Kbis* ou du registre commercial égyptien.

Pour les retraités ou pensionnés :

* Relevé annuel des retraites ou pensions perçues (attestation de revenus de la CNSS ou CNRPS).
* Pour les retraités d’un régime français, copie du relevé de la Sécurité Sociale et de toutes les retraites complémentaires.
* Justificatifs des versements.

Pour les demandeurs d’emploi :

* Justificatif des indemnités de licenciement ou des allocations chômage perçues en 2019.

Pour les étudiants :

* Justificatifs des revenus.

Pour les parents bénéficiant d'une bourse d'étude ou de recherche :

* Justificatif du montant de la bourse reçue

Pour les familles ayant résidé en France ou dont l’un des membres y réside toujours :

* Justificatif attestant du montant des Allocations Familiales, indemnités ou aides à caractère social, perçues entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019 (indiquer le montant annuel en page 4 du formulaire de demande de bourse)
* **Certificat de radiation récent ou attestation de non-paiement de la Caisse d’Allocations Familiales au nom de tous les membres de la famille résidant en Egypte** (à l’exception des travailleurs exerçant hors de France maintenus au régime français de Sécurité Sociale)

Pour les bénéficiaires d'une aide financière provenant de particuliers (famille, amis…) :

* Justificatifs attestant du versement des aides (relevés bancaires, attestations de transferts de fonds…)

Pour les personnes bénéficiaires d’une pension alimentaire :

* Justificatif de la pension alimentaire perçue, ou toute pièce attestant d’une action en justice pour obtenir son versement.

Pour les personnes percevant des revenus mobiliers (placements financiers) ou vivant de leurs économies ou d’emprunts à la consommation

* Avis d’imposition sur les revenus mobiliers perçus, relevé bancaire annuel présentant la situation du portefeuille ou relevés de comptes bancaires, postaux ou de caisse d’épargne
* Justificatifs des prêts bancaires (montant, durée, amortissement)
* Attestations bancaires annuelles concernant les placements mobiliers (actions, obligations...).
* Copie des justificatifs des revenus financiers perçus en 2019, si vous en percevez : document précisant la valeur des placements financiers détenus (actions, obligations, assurances-vie, etc.)

Pour les bénéficiaires de revenus immobiliers :

* Avis d’imposition sur les revenus immobiliers perçus
* Copie des justificatifs des revenus immobiliers perçus en 2019 : quittances de loyer de l’année 2019 (à défaut contrat de location).

Pour les demandeurs ayant vendu un bien immobilier ou reçu en héritage des biens mobiliers au cours de l’année précédente:

* Relevé de compte du notaire attestant du produit net de la vente ou du montant net des valeurs mobilières héritées.

***2- Avantages en nature***

Pour les demandeurs occupant un **logement de fonction** mis à disposition par l’employeur :

* Attestation délivrée par l'employeur mentionnant la composition du logement, son adresse et sa valeur locative.

Pour les demandeurs bénéficiant d’une **voiture de fonction** :

* Copie de la carte grise du véhicule mis à disposition par l’employeur en indiquant l’année et la valeur d’achat

*Pour les demandeurs bénéficiant d’autres avantages en nature de la part de leur employeur ou de leurs proches :*

* Attestation délivrée par l'employeur mentionnant la nature et le montant estimé des avantages en nature (mutuelle, majorations familiales, billets d’avion, téléphone, personnel de service, eau, gaz électricité…).

Pour les personnes logées gratuitement :

* Attestation d'hébergement mentionnant l’évaluation du loyer mensuel (valeur locative).

*Pour les professeurs et les personnes travaillant dans les écoles:*

* Attestation de l’établissement mentionnant la perception ou le non perception des exonérations pour leurs enfants et le pourcentage de l’exonération.

***3- Charges***

*Charges sociales obligatoires*

* Justificatifs des cotisations d’assurance maladie ou de retraite (fiches de paie, attestation de l’employeur ou attestation du paiement des cotisations par l’organisme prestataire lorsqu’elles ne sont pas prélevées sur le salaire, attestations de la C.F.E.).

*Impôts sur le revenu*

* Dernier avis d’imposition ou de non-imposition (France ou autre pays).

*Pension alimentaire*

* Justificatifs des versements.

*Pour les professions libérales et les travailleurs indépendants (commerçants, artisans) :*

* Avis d'imposition sur les revenus à titre personnel de l’activité exercée (revenus sur exploitation agricole, industrielle ou commerciale).

##### Situation patrimoniale (en Egypte, en France ou autres pays)

Toute famille présentant une demande de bourses doit impérativement déclarer son patrimoine mobilier et immobilier où qu’il se trouve (pays d’accueil, France, pays tiers) sur le formulaire de demande **ou** y porter expressément la mention “néant” si aucun patrimoine n’est à déclarer.

**Patrimoine mobilier *(actions, obligations…)***

N.B.: La somme nette revenant à la famille résultant de la vente d’un patrimoine immobilier est assimilée à un patrimoine mobilier

* Relevé détaillé des avoirs en patrimoine mobilier
* Relevé bancaire annuel présentant la situation du portefeuille des valeurs détenues par la famille
* Attestation bancaire du montant de votre épargne (économies) et des intérêts annuels (année 2019) correspondant à cette épargne, si vous avez de l’épargne
* Attestation bancaire indiquant le montant du remboursement d’emprunt (intérêts et capital) payé pour l’année 2019
* Copie des justificatifs des revenus immobiliers perçus année de référence

**Biens immobiliers :**

*Pour les propriétaires :*

* Copie des actes de propriété
* Avis d'imposition, taxe foncière et taxe d’habitation (des biens en France)
* Tableau d’amortissement des emprunts immobiliers contractés
* Acte notarié en cas de transaction immobilière (vente, achat, donation)

*Pour les locataires :*

* Dernière quittance de loyer (provisions pour charges incluses)
* Contrat de location ou Bail de l’année 2019 (si vous avez déménagé en cours d’année, les deux baux)

**Cette liste n'est pas exhaustive. Le Consulat Général se réserve le droit de demander tout document complémentaire qui lui apparaîtrait nécessaire lors de l'instruction du dossier.**

Pour toute autre information complementaire, VOUS POUVEZ contacter :

LE CONSULAT GENERAL DE France AU CAIRE : téléphone: 35 67 33 50 - TELECOPIE: 35 67 33 60 - courriel : mathilde.rault@diplomatie.gouv.fr ; admin-francais.le-caire-fslt@diplomatie.gouv.fr ;

emad.sarwat@diplomatie.gouv.fr

**Aucun document fourni ne sera restitué (prévoir des copies)**

## **RAPPEL : Tout dossier incomplet, non signé ou hors délais, toute fausse déclaration, sera proposé au rejet**